

Musique

[Le HangArt](#)

Le cursus

Le cursus organise la formation de chaque musicien **à partir de 7 ans**.

Il permet une cohérence chronologique et pédagogique des cours dispensés. Référent du schéma directeur édité par le Ministère de la Culture, le cursus permet une perspective dans la formation notamment lors d'un changement d'établissement. Le cursus permet l'acquisition des fondamentaux nécessaires à la pratique musicale en amateur éclairé et prépare à d'éventuelles formations professionnelles.

Le cursus comporte trois disciplines : la formation musicale, la formation instrumentale et une pratique collective. Le fait de suivre ces trois disciplines permet de bénéficier de tarifs préférentiels dénommés FORFAIT.

Le système « hors cursus » réservé aux adultes et adolescents, permet une formation souple s'adaptant à une progression plus lente.

Il ne permet en aucun cas de faire une équivalence dans un autre établissement d'enseignement musical.

Dans le cadre du hors cursus, les cours individuels ont une durée fixe de 30 minutes.

rgba(255,255,255,1)